

WHA11.52 Future étude organique à confier au Conseil exécutif

La Onzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant pris connaissance de la recommandation du Conseil exécutif relative au sujet de la prochaine étude organique (résolution EB21.R16),

DÉCIDE que le programme des publications de l'OMS sera pris comme sujet de la prochaine étude organique lorsque le Conseil aura disposé de l'étude sur la régionalisation.

Rec. Résol., 4^e éd., 7.4.6

Septième séance plénière, 12 juin 1958 (section 3 du cinquième rapport de la Commission du Programme et du Budget)